

Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2024 à 19h00 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à la salle communautaire située au 60 Route Morrison à Arundel

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

Madame la mairesse et présidente de l'assemblée, Pascale Blais; mesdames les conseillères Carole Brandt et Tamara Rathwell, et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier.

Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pascale Blais, mairesse, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Projet d'ordre du jour

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024
6. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENT
7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 7.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2024
 - 7.2 Embauche Premiers Répondants
8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES
 - 8.1 Entretien du chemin Golf à titre de chemin de tolérance
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 10.1 Nominations au Comité de démolition
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Soccer + 2024
 - 11.2 Donations aux groupes culturels
12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2.2 Amendement à l'ordre du jour

2024-04-048

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan de reporter le point 8.1 *Entretien du chemin Golf à titre de chemin de tolérance* à une séance ultérieure.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2.3 Ordre du jour tel qu'adopté

2024-04-049

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES
 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024
 6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT
 7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 7.1. Liste des comptes à payer au 31 mars 2024
 - 7.2. Embauche Premiers Répondants
 8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES
 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 10.1 Nominations au Comité de démolition
 11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Soccer + 2024
 - 11.2 Donations aux groupes culturels
 12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
 13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
 15. LEVÉE DE LA SÉANCE
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES - ANNONCES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil municipal

2024-04-050

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2024 tel que déposé.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du mois de mars 2024 ;

2024-004-051

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard E. Dubeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le paiement des comptes au 31 mars 2024 tels que présentés :

| | |
|---|--------------|
| 9348-7775 Québec Inc | 3 219.30 \$ |
| Alliance Ford (Rép. F350) | 2 417.61 \$ |
| L'Apostrophe Plus (Papeterie) | 23.32 \$ |
| Bell Canada (Télécopieur) | 113.53 \$ |
| Carquest (Pièces) | 321.63 \$ |
| Central Sécurité (Surveillance d'alarme) | 229.95 \$ |
| Centre d'Action bénévole (Soutien aux aînés) | 700.70 \$ |
| Centre Enquetes Civile Québec (Recherches) | 983.05 \$ |
| Centre d'hygiène (Produits nettoyants) | 257.18 \$ |
| Creighton (Pièces) | 2 004.40 \$ |
| DBO Expert (Contrat suivi septique) | 109.95 \$ |
| Energies Sonic (Essence et diesel) | 1 318.48 \$ |
| Fournitures de Bureau Denis (Papeterie) | 371.40 \$ |
| Homewood Santé Inc (PAE) | 67.86 \$ |
| Hydro-Québec | 6 158.72 \$ |
| Imprimerie Léonard Inc (Panneau) | 87.38 \$ |
| Juteau Ruel (Copies photocopieurs) | 497.84 \$ |
| Lemay, Jean Raynald (Prog. remb. frais non-résidents) | 94.00 \$ |
| Location Hébert 2000 Inc (Immatriculation PR) | 539.11 \$ |
| MAS Services consultatifs (Consultant urbanisme) | 7 256.62 \$ |
| Matériaux R. McLaughlin Inc (Divers) | 256.29 \$ |
| Morrison, Kim (Resp. biblio) | 500.00 \$ |
| Pièces d'Autos P & B Gareau (pièces) | 120.54 \$ |
| Rona Forget (Divers) | 37.39 \$ |
| Service d'entretien ménager M.C. (Ent. ménager) | 908.30 \$ |
| Simag Informatique (Connection réseau et ordinateur) | 1 973.06 \$ |
| Trivium (Dossier Groupe Laverdure) | 553.84 \$ |
| Villemaire (Pneus F350) | 1 472.56 \$ |
| Ville de Mont-Tremblant (QP incendie) | 25 162.00 \$ |
| Ville Ste-Agathe-des-Monts (Cour municipale) | 86.23 \$ |
| Visa Desjardins (Carnaval, registre foncier) | 95.00 \$ |
| Zone Technologie Électronique (Équipements véhicule PR) | 6 629.43 \$ |
| Salaires et contributions d'employeur | 43 183.14 \$ |
| Frais de banque | 91.43 \$ |

Liste de chèques émis :

| | |
|---|-----------|
| 7871 Fabien Provost (Entretien patinoire) | 1200.00\$ |
|---|-----------|

7.2 Embauche Premiers Répondants

CONSIDÉRANT que les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel sont assurés par voie du service des Premiers Répondants d'Arundel;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de combler deux postes de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT que Madame Catherine Andrée Lamond et Madame Christina Tuleya ont exprimé leurs intérêts pour le poste de premier répondant ;

CONSIDÉRANT que la Directrice du service des premiers répondants, Sonia Larrivée, confirme qu'elles remplissent les critères d'embauche pour le poste de premier répondant et recommande leurs embauches;

2024-04-052 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de :

EMBAUCHER Madame Catherine Andrée Lamond et Madame Christina Tuleya à titre de premiers répondants et ce, aux conditions présentement en vigueur.

8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Nomination au Comité de démolition

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du règlement numéro 291 relatif à la démolition d'immeuble prévoit que trois membres du conseil municipal siègent au comité pour des mandats d'un an ;

CONSIDÉRANT que le mandat des présents membres est terminé depuis le 17 avril 2024 et qu'il est requis d'autoriser un nouveau mandat d'un an;

2024-04-053 **EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des membres présents de :

NOMMER les conseillers Richard E. Dubeau, Danny Paré et Tamara Rathwell à titre de membres du comité de démolition pour une période d'un an à partir d'aujourd'hui.

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Activités récréatives Arundel – Soccer + 2024

CONSIDÉRANT le programme Soccer + 2023, autorisé par voie de la résolution 2023-04-089, a fait preuve de l'intérêt considérable pour des activités récréatives, tels que le soccer, l'ultimate frisbee, le flag football et le kickball auprès des jeunes de la municipalité d'Arundel et des municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de soutenir particulièrement les activités qui répondent à un réel besoin et qui encouragent la santé, la forme physique et qui rapprochent les gens et les communautés, tout en mettant à profit nos infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite encourager les entraîneurs-bénévoles en leur permettant accès aux infrastructures qui permettent la réalisation de ces activités telle la tenue de l'activité de soccer organisée pour les jeunes de 5 à 17 ans, surtout compte tenu de la très grande popularité de cette activité;

2024-04-054 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carole Brandt et résolu à l'unanimité des membres présents :

AUTORISER l'accès aux infrastructures sportives de la municipalité à jusqu'à deux (2) entraîneurs bénévoles pour des activités récréatives hebdomadaires

PUBLICISER les activités par voie du service Info-activités de la municipalité

11.2 Donations aux groupes culturels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté les orientations nos 1 et 4 de ses Grandes orientations du conseil 2024 en matière de gestion financière et de loisirs et culture, lesquelles priorisent la recherche active de mode alternatifs de financement et encouragent la collaboration et l'arrimage entre les organismes de loisirs, communautaires et les entreprises locales.

2024-04-055 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à la majorité des membres présents de:

OCTROYER une aide financière conformément au budget 2024 à chacun des organismes de loisirs et culture locaux suivants, conditionnellement à une reddition de compte auprès de la municipalité des factures à l'appui des dépenses visées par leur demande respective de financement et le respect des conditions respectives d'octroi pour chacun de ces organismes au moment de la demande de paiement:

- Loisirs Arundel : 1500 \$
- Marché public Arundel : 1000 \$
- Légion royale canadienne d'Arundel : 1000 \$
- Arts Arundel : 500 \$

QUE ces montants peuvent être alloués sous formes de contribution en nature ou en mains d'œuvre;

QUE ces montants proviennent du compte budgétaire prévu.

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-056 Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Pascale Blais
Mairesse

(S) Philip Toone
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(S) Pascale Blais, mairesse